



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

handicapés moteurs

Question écrite n° 113938

Texte de la question

Mme Sandrine Hurel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les résultats extrêmement positifs obtenus par la méthode d'éducation conductive pour les enfants souffrant d'infirmité motrice cérébrale (IMC). Cette méthode élaborée par un praticien permet aux enfants lésés cérébraux (une naissance sur 500 en France, en augmentation) et particulièrement à ceux qui souffrent des plus graves paralysies cérébrales, d'apprendre à se déplacer, à se nourrir, à se rendre aux toilettes, à jouer, alors que les enfants malades étaient auparavant condamnés à rester totalement alités, à être nourris par sondes et à demeurer vêtus d'une couche. Cette méthode qui permet donc de rendre leur handicap bien moins lourd à supporter à la fois pour eux, leurs familles, mais aussi pour la société. La méthode, inventée en Hongrie, a été développée en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Chine, ou encore en Norvège où elle a été reconnue par la loi. Partout, les progrès réalisés par les enfants ont été à la hauteur des espérances. Elle l'interroge donc sur les causes du retard pris dans le développement de la méthode d'éducation conductive en France et notamment sur le problème de reconnaissance du diplôme de conducteur, qui n'est toujours pas à l'ordre du jour. Elle lui demande de nommer des experts indépendants pour élaborer un nouveau rapport au vu des résultats très positifs obtenus par cette méthode dans les autres pays.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Hurel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113938

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7576

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)